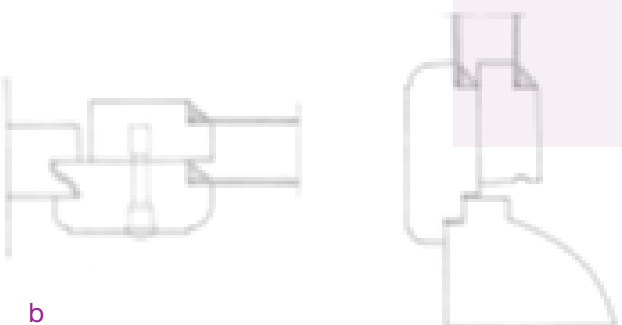
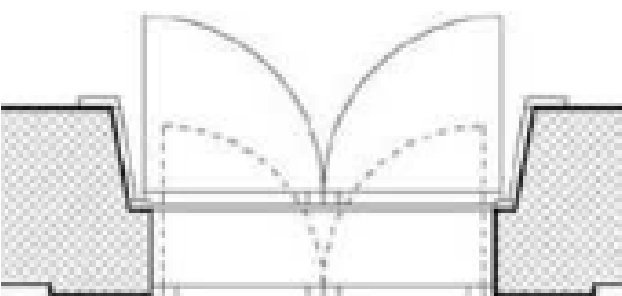


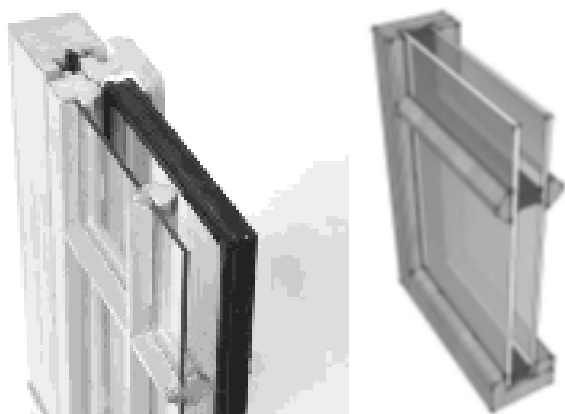
a



b



c



d



e

# Conservation des biens culturels immeubles

## Fenêtres

1. Il convient d'examiner la possibilité de conserver les anciennes fenêtres. Plusieurs mesures sont envisageables:
  - > **Remplacement du verre:** remplacement des anciens carreaux de verre par un verre plus performant du point de vue de l'isolation thermique (a).
  - > **Survitrage:** application sur l'ancienne fenêtre d'un guichet dont le vitrage est divisé en carreaux conformément au vitrage de l'ancienne fenêtre (b).
  - > **Pose de fenêtres extérieures:** les fenêtres extérieures sont réalisées en bois avec le vitrage divisé en carreaux conformément au vitrage de l'ancienne fenêtre (c).

Les mesures peuvent être combinées en fonction de l'objectif visé en matière d'isolation thermique et phonique

2. En cas de remplacement, les fenêtres seront en bois du type à double vitrage, avec le verre du guichet extérieur divisé en carreaux par des petits bois structurels, conformément aux anciennes fenêtres (d).
3. Les fenêtres en bois avec verre isolant, baguette intercalaire et petits bois collés sur le vitrage dans l'épaisseur du châssis, sont tolérées (e), mais non subventionnées.



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des biens culturels SBC  
Amt für Kulturgüter KGA

**Service des biens culturels SBC**  
**Amt für Kulturgüter KGA**

Planche-Supérieure 3, 1700 Fribourg  
T + 41 26 305 12 87  
info@sbc.ch

[www.fr.ch/sbc](http://www.fr.ch/sbc)  
[facebook.com/SBCFribourg](https://facebook.com/SBCFribourg)

Août 2018